

# VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

## DECISION DU MAIRE N° 2023/20

**Objet : Attribution du marché 2023/01 « Fourniture, installation et infogérance informatique »**

**Vu** les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Le Maire de Montbard,

### DECIDE

**Article 1** : d'attribuer les lots du marché « Fourniture, installation et infogérance informatique » comme suit :

Lot 1 : « services d'infogérance informatique » à la société AMG informatique

Lot 2 : « services de messagerie hébergée » à la société ACADIR

Lot 3 : « fourniture de postes de travail, accessoires et petits matériels » à la société ACADIR

**Article 2** : la signature de l'ensemble des pièces des lots de ce marché